



C.C.A.S

SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 6 mars 2024

Le six mars deux mille vingt quatre à 12h17, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

Etaient Présents : Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame LEGHEDDAR., Madame ROBERT., Madame SAYOU., Monsieur BAGNE, Madame PINETTI, Madame REAL.

Procurations : Docteur Stéphanie GUILLAUME. à Madame Afida LEGHEDDAR..

Absents : Madame PERAIRA..

Excusés : Monsieur VIALATTE., Madame DECITRE.

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 13h40

Sortie de Madame THIRY à la délibération n°6 de l'ordre du jour à 13h15 et rentrée à 13h18.

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3678

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 23 JANVIER 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'ADOPTER Le dit procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3679

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 23 JANVIER 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3680

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE de la tenue du compte rendu d'activité 2023 du Centre Communal
ACTE d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3681

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PRENDRE La présentation du rapport d'orientation budgétaire et la tenue du Débat
ACTE ET DE d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Principal 2024 du Centre
VOTER Communal d'Action Sociale de la Ville de Six-Fours-les-Plages.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3682

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES DOSSIERS DE DEMANDE DE DOMICILIATION - ANNEE 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE de l'instruction de 61 dossiers de demande de domiciliation pour la
ACTE période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

DE PRENDRE de la radiation de 53 dossiers de domiciliation.

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3683

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNÉE 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

Madame THIRY ne participe pas au vote.

Madame THIRY est sortie à 13h15.

Madame THIRY est rentrée à 13h18.

DECIDE

D'ATTRIBUER Les subventions suivantes :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	1 000,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	800,00 €
FRANCE ALZHEIMER VAR	300,00 €
SEKOLIN'NY MASOANDRO	5 000,00 €
SIX FOURS VOUS ACCUEILLE	500,00 €
VIVRE EN FAMILLE	5 500,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3684

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE VALIDER la valeur des aides comme suit :

- 2 500 € en bons alimentaires « verts » (fruits et légumes) et 2 500 € en bons alimentaires « roses » (viande et poissons) pour le Secours Catholique,
- 3 000 € en bons alimentaires « verts » (fruits et légumes) et 3 000 € en bons alimentaires « roses » (viande et poissons) pour les Restaurants du Coeur.

DE DIRE

- que ces aides sont valables et distribuées tout au long de l'année pour les associations en fonction du besoin.
- que cette solidarité envers les associations « Restaurants du cœur » et Secours Catholique » sera reconduite les années suivantes pour le même montant.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget du CCAS.
AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3685

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

- DECIDE**
- D'INSTAURER la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au profit des agents publics de la Commune remplissant les conditions d'éligibilité.
 - DE FIXER les montants forfaitaires de la prime conformément au plafond déterminés par l'Etat, tel que définis dans le tableau supra.
 - DE DIRE que la prime de pouvoir d'achat sera versée en une seule fois, au plus tard le 30 juin 2024.
 - DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS.

D'AUTORISER Monsieur le Vice Président à signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3686

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

LOCATION DU SITE GUILLEMARD PAR LES ASSOCIATIONS - ANNEE 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

- DECIDE**
- DE** les tarifs, applicables à compter du 1er janvier 2024 comme suit :
- FIXER**
- Location Guillemard / associations six-fournaises :300 €
 - Location Guillemard / associations non six-fournaises : 800 €.
- D'AUTORISER** un état des lieux du site Guillemard avant manifestation et après manifestation et de solliciter une caution garantie à hauteur de 600 €.
- D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS, à passer et signer tout acte ou tout document qui en serait la conséquence.
- DE DIRE** que les recettes sont inscrites au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3687

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

ACCEPTATION DE DONS AU CCAS : DU 1ER JANVIER AU 31 JANVIER 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

- DECIDE**
- D'ACCEPTER** le don suivant au bénéfice du CCAS :

DONATEUR	MONTANT
ROTARY CLUB LA SEYNE-SUR MER-SIX-FOURS	300,00 € (trois cents euros)
ASSOCIATION GROUPE MUSICAL MAJORETTES TWIRLING DU REVEIL SIX-FOURNAIS	470,00 € (quatre cent soixante-dix euros)
SLN ASSOCIATION	500,00 € (cinq cents euros)

DE DIRE que la recette concernant ce don est inscrite au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3688

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 23 JANVIER 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE Que 25 personnes ont bénéficié de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 630 € (six cent trente euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 24 personnes pour un montant total de 420 € (quatre cent vingt euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons roses « légumes et fruits » à 24 personnes pour un montant total de 420 € (quatre cent vingt euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE qu'une demande de bons alimentaires a été rejetée pour cette période.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3689

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS FINANCIERS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 23 JANVIER 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 4 personnes ont bénéficié de secours en financiers pour un montant total de 570 € (cinq cent soixante-dix euros).

DE PRENDRE ACTE que 3 personnes ont bénéficié de secours par mandats pour un montant de 400 € (quatre cents euros).

DE PRENDRE ACTE qu'une demande de secours financier a été rejetée.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°3690

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 23 JANVIER 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 35 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 280 € (deux cent quatre-vingts euros).

DE PRENDRE ACTE que 145 personnes âgées ont bénéficié de voyages à tarif réduit, pour un montant total de 2 001 € (deux mille et un euros), à raison de 20 voyages par trimestre et par personne.

DE PRENDRE ACTE 4 tickets de bus ont été attribués pour un montant 2,76 € (deux euros et soixante-seize centimes).

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°3691

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) - MARCHES DE Fournitures DE DENREES ALIMENTAIRES - AVENANT AU MARCHE N°23033

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ACCEPTER Les modifications proposées par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) telles qu' indiquées dans le projet d'avenant joint en annexe

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Vice-Président à passer et signer l'avenant correspondant.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40.



Pour le Député honoraire
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Président du CCAS
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALATTE